



## BONNES PRATIQUES POUR L'ORGANISATION DES LIGNES PEDIATRIQUES EN CENTRES DE VACCINATION

### I. RESSOURCES HUMAINES

Il est nécessaire de s'assurer de la mobilisation des professionnels de santé habilités à vacciner les enfants de 5-11 ans en effectif suffisant pour sécuriser le parcours vaccinal et assurer un accueil et un accompagnement adaptés tout au long du parcours. Le recrutement de personnel administratif supplémentaire pour assurer la fluidité du parcours vaccinal pourra être envisagé, et assurer l'accompagnement des familles vers la vaccination et après la vaccination.

### II. PRISE DE RENDEZ-VOUS

Les bonnes pratiques déjà existantes en termes de prise de rendez-vous doivent être suivies. Ainsi, la conservation du système de prise de rendez-vous en ligne et par téléphone apparaît préférable.

Il convient également d'ouvrir un volume de rendez-vous cohérent, correspondant aux allocations attendues en doses pédiatriques afin de limiter la perte de doses, le vaccin Comirnaty pédiatrique étant conditionné en 10 doses par flacon.

Des plages horaires dédiées à la vaccination des enfants peuvent être prévues, notamment le mercredi après-midi, le samedi matin, après-midi ou les fins de journée.

Il paraît raisonnable d'anticiper une durée rallongée de prise en charge par patient compte tenu des particularités du public cible.

Il peut enfin s'avérer utile, si les capacités en personnel le permettent, de rappeler en amont les parents ayant pris rendez-vous pour vacciner leur enfant afin de s'assurer de leur présence effective au moment de la vaccination. Cela permet notamment d'éviter la perte de doses pédiatriques. A cette occasion, il peut également être utile de demander aux parents d'apporter le carnet de santé de l'enfant en prévision de la vaccination.

Le recueil de l'autorisation des parents ou du titulaire de l'autorité parentale est nécessaire pour procéder à la vaccination des enfants âgés de 5 à 11 ans. A la suite de la promulgation de la loi du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique, l'autorisation d'un seul des deux parents est nécessaire à la vaccination contre le Covid-19 des enfants de 5 à 11 ans. Le formulaire d'autorisation est désormais unique pour tous les enfants de 5 à 15 ans inclus.

En outre, afin de simplifier l'accès à la vaccination, il n'est pas nécessaire que l'enfant soit accompagné par un de ses parents. La personne qui l'accompagne doit pouvoir établir qu'elle détient l'accord d'un des parents et présenter un formulaire d'autorisation parentale dûment signé par l'un d'entre eux.

### III. ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE

Il est recommandé de mettre en place des lignes dédiées à la vaccination pédiatrique répondant à un flux séparé des lignes classiques dédiées à la vaccination des personnes de 12 ans et plus. Il convient également, compte tenu du plus faible volume de population que représentent les enfants de 5 à 11 ans, de grouper les rendez-vous autant que possible.

Il apparaît essentiel de mettre en place un accueil et un accompagnement renforcés des familles. Cet accueil et accompagnement doivent pouvoir être assurés par une seule et même personne dédiée au parcours de l'enfant au sein du centre de vaccination, de l'entrée à la sortie, et ce afin d'offrir le cadre le plus rassurant possible pour la famille.

Concernant l'espace dédié à l'accueil des familles, les salles d'attentes déjà existantes peuvent être utilisées dans le cas de plages horaires dédiées en s'assurant qu'il y ait la place nécessaire à l'accueil de l'enfant et de son accompagnant. Dans le cas d'une mise en place de lignes dédiées cohabitant avec des lignes de vaccination pour les adolescents et les adultes, il est recommandé d'organiser un espace à l'écart dédié à l'attente des enfants - afin d'apporter à la famille l'environnement le plus rassurant possible.

Dans le cas où un enfant ne se présenterait pas dans des conditions optimales avant la vaccination (s'il a peur, pleure, etc.), il convient de mettre à disposition des parents un espace spécifique leur permettant de s'isoler, avec lui afin de prendre le temps de le rassurer afin de poursuivre le parcours de vaccination.

## IV. ENTRETIEN PRE-VACCINAL SUR LE LIEU DE VACCINATION, ACTE DE PREPARATION DES DOSES ET INJECTION

### *Entretien pré-vaccinal sur le lieu de vaccination*

La vaccination des enfants de 5 à 11 ans doit être systématiquement précédée d'un entretien pré-vaccinal, sur le lieu de vaccination, qui permettra d'écarter les contre-indications, de vérifier l'éligibilité de l'enfant à la vaccination, et conduira à la prescription.

Il s'agit également du moment pendant lequel le professionnel de santé doit être en mesure de répondre aux interrogations de l'enfant et de ses parents, afin de les rassurer et de leur donner toutes les informations complémentaires nécessaires.

[Un questionnaire adapté aux enfants](#) est disponible sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé.

[Un formulaire d'autorisation parentale spécifique](#) aux enfants âgés de 5 à 11 ans doit également être remis au médecin à cette occasion.

### *Acte d'injection*

Compte tenu de la classe d'âge, le geste de vaccination ne diffère pas de celui pratiqué pour les personnes de 12 ans et plus. En effet, chez les enfants de 5 à 11 ans, il s'agit également d'une injection intramusculaire dans le deltoïde.

La vaccination elle-même est réalisée dans les mêmes conditions que les autres vaccinations de l'enfant :

- Informer l'enfant un peu avant la vaccination, de façon naturelle, sans dramatiser ni surprotéger.
- Demander à l'enfant de respirer calmement et profondément au moment de l'injection.
- Après le geste, féliciter l'enfant pour son courage (possibilité de remise d'un diplôme du courage).

### *Surveillance post-vaccinale*

Le temps de surveillance post-vaccinale de l'enfant de 5 à 11 ans est de 15 minutes.

Le matériel utilisé dans le cadre des salles d'attentes dédiées à la surveillance post-vaccinale peut être utilisé (sièges, repose-pieds, etc.). Il convient cependant de mettre à la disposition de l'enfant des jouets désinfectables et des livres afin de l'occuper

pendant le temps d'attente. Cela permet d'éviter toute source de stress post-vaccinal de la part de l'enfant.

### *Enregistrement dans le téléservice Vaccin Covid*

Comme pour toute vaccination contre le Covid-19 effectuée dans le cadre de la campagne de vaccination organisée par la France, il est obligatoire d'enregistrer les informations de la consultation pré-vaccinale et de chaque vaccination concernant les enfants âgés de 5 à 11 ans.

Le tutoriel complet du téléservice Vaccin Covid est consultable sur le lien suivant : [www.ameli.fr/content/tutoriel-du-teleservice-vaccin-covid](http://www.ameli.fr/content/tutoriel-du-teleservice-vaccin-covid).

Pour accéder au dossier de vaccination de l'enfant, il est nécessaire de saisir le NIR de son parent ouvrant droit, ou bien son code patient si son dossier a déjà été créé (code patient indiqué sur la synthèse d'éligibilité ou de vaccination).

Bien sélectionner le vaccin Comirnaty Pédiatrique et le numéro de lot administré.

Comme pour toute personne vaccinée, il est par ailleurs indispensable d'imprimer et remettre la **synthèse d'éligibilité** et la **synthèse de vaccination** au parent de l'enfant à chaque injection réalisée.

L'attestation certifiée de vaccination, quant à elle, n'a pas besoin d'être imprimée en l'absence de « pass sanitaire » pour les enfants. Néanmoins, les parents pourront télécharger l'attestation de leur enfant sur [attestation-vaccin.ameli.fr/](http://attestation-vaccin.ameli.fr/) s'ils le souhaitent

Le remplissage du carnet de santé de l'enfant est une bonne pratique qu'il convient de recommander.